



Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-02, laquelle concerne le lot 5 075 325 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 2, rue Junction.

La demande consiste à autoriser une distance de 2,57 mètres entre l'îlot des pompes et l'emprise de rue; et 6 mètres entre l'îlot des pompes et le terrain voisin, alors que l'article 16.2.2 intitulé "Normes d'implantation des bâtiments" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces distances minimales soient respectivement de 6 mètres et 11 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 9 mars 2020, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 20 février 2020.



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier